

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE

Toute demande de dispense doit être présentée dans les six premiers mois de la thèse

Je soussigné(e)

inscrit à

et ayant débuté ma thèse le

demande, conformément à l'article 12 du règlement intérieur de l'ED SPI, une dispense

Mail institutionnel:

1. pour les heures de formation scientifique (La présentation au séminaire de 2eme année demeure obligatoire)
2. pour les heures de formation transversale (La réunion d'accueil en 1^{ère} année et la formation à l'éthique demeurent obligatoires)

Votre situation (ne cocher qu'une seule case)	Précisez le cas échéant
<input type="checkbox"/> Thèse CIFRE ¹ , <input type="checkbox"/> Doctorant rattaché à une entreprise par une activité contractuelle ² <input type="checkbox"/> Cotutelle internationale ¹ , <input type="checkbox"/> Doctorant exerçant une activité salariée d'ingénieur ² , <input type="checkbox"/> Doctorant exerçant une activité d'enseignant non-vacataire du secondaire ou d'un niveau de qualification équivalente ² <input type="checkbox"/> Doctorant ayant une expérience professionnelle suffisante au niveau de qualification (au moins un an à plein temps) ²	<p>Nom du partenaire industriel/ institutionnel :</p> <p>Temps consacré à la thèse</p> <p>Durée du séjour en France</p>

Argumentation :

Date de la demande

NOM et Signature du. de la
directeur.rice de thèse³

Avis de l'école doctorale

Signature du.de la doctorant.e

Favorable Non favorable
Favorable avec réserves

Réserves formulées par la direction de l'ED :

¹ Art 12 RI « ... Dans le cas d'une thèse en cotutelle ou d'une thèse CIFRE, le doctorant pourra demander à voir son volume horaire de formation réduit au prorata du temps de séjour dans le laboratoire d'accueil. Cette limite ne peut aller en-deçà de 50%. »
² Art 12 RI « ... un doctorant exerçant ou ayant exercé une activité salariée d'ingénieur, d'enseignant non-vacataire du secondaire ou une activité salariée ou libérale d'un niveau de qualification équivalente à celles-ci pourra être dispensé des actions (formations complémentaire, mobilité...) »
³ La signature du directeur de thèse vaut approbation de la demande de dispense sauf abus manifeste